

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLACE EN DATE DU 23 Mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi vingt-trois mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Blacé s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Fabrice Longefay, Maire, après avoir été convoqué le dix-sept mars conformément aux dispositions des articles L 2121-10 et 2121-12 du CGCT.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au tableau d'affichage de la Mairie le dix-sept mars deux mille vingt-trois.

Nombre de conseillers en exercice..... : 19

Nombre de conseillers présents..... : 17

Nombre de conseillers votants..... : 18

Date d'affichage des délibérations : 24/03/2023

Présents : Fabrice Longefay, Sandrine Ballu, Laura Brunel, Charlotte Socié, Jean-Claude Lacroix, Patrick Lhorisson, Anne-Marie Kortylewski, Magali Legros, Cécile Moret-Nizet, Jocelyne Orton, Anne Reboule, Laurent Carvat, Laurent Carvat, Pascal Fayolle, Emeric Forestier, Antoine Galland, Sébastien Large, Martin Tresca

Absents excusés :

Maurice Megares donne pouvoir à Fabrice Longefay ;
Marie-Pierre Baroux.

Antoine Galland a été élu secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

ORDRE DU JOUR :

Présentation des projets d'acquisition du terrain des chevrières :

* à 20 h Présentation du projet de la société CITEVO

* à 21 h Présentation du projet de la société OPTIMUM

* à 21h30 Présentation du projet de la société SEFI

DELIBERATIONS

- 1) Convention relative à l'installation d'un abribus
- 2) Questions diverses.

INTERVENTIONS :

M. le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le Procès-Verbal du 02 Mars 2023, lequel est adopté à l'unanimité.

20h45 Arrivé d'Emeric Forestier

1) Convention relative à l'installation d'un abribus sur la RD 19, route des cèdres

Fabrice Longefay indique que suite à plusieurs demandes de parents pour l'installation d'un abribus « route des cèdres » pour les enfants du collège, il a rencontré les services du Département qui ont accepté l'installation de ce nouvel abribus. La commune doit prendre en charge l'installation d'une plateforme et les travaux de raccordement au système d'éclairage, le reste de l'abribus est pris en charge par le Département. Laura Brunel demande si d'autres abribus seront installés sur la commune car elle estime qu'il y a un problème de sécurité suite à l'installation d'un arrêt bus dans le carrefour au « fond de Blacé ». Elle propose de le décaler en face de la caserne des pompiers et souhaite connaître la procédure pour faire une demande en ce sens-là.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,
APPROUVE la convention à intervenir avec le Conseil Départemental
AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

2) Questions diverses

Présentation des projets d'acquisition du terrain des chevrières :

La société CITEVO, la société OPTIMUM et la société SEFI sont venues présenter au Conseil Municipal leur proposition d'aménagement de logements sur le terrain des Chevrières. Les 3 sociétés proposent l'achat du terrain pour le même montant de 1 300 000 euros. Aucune délibération n'est prise à ce propos lors de ce conseil municipal.

Fabrice Longefay indique au Conseil Municipal qu'un recours a été déposé par Mme Orton, conseillère municipale mais également voisine du terrain en question, auprès du Tribunal Administratif concernant la délibération de désaffectation et de déclassement du terrain des chevrières.

Pascal Fayolle demande des explications concernant ce recours.

Fabrice Longefay demande à Jocelyne Orton de bien vouloir apporter des explications sur son recours.

Elle indique que le club de foot et le tennis club utilisent toujours le complexe sportif et que de ce fait le terrain n'aurait pas dû être désaffecté et déclassé.

Fabrice Longefay intervient pour apporter des précisions sur le recours car ce qui est dit par madame Orton n'est pas ce qui a été envoyé au tribunal administratif. Il indique que le recours porte sur le fait que la commune ne dispose pas de terrain plat disponible pour que ces équipements soient reconstruits à l'identique dans le centre bourg et qu'elle se pose la question sur l'intérêt d'utiliser l'argent du contribuable pour détruire l'existant et le reconstruire 2 kilomètres plus loin.

Fabrice Longefay indique qu'en ce qui concerne l'argument d'utiliser l'argent du contribuable, il a toujours été indiqué que la vente du terrain des Chevrières servirait uniquement à la reconstruction à neuf d'un terrain de foot et de 2 terrains de tennis. De plus, il précise qu'il a été demandé dans le futur PLUiH de réserver des parcelles en zone de loisirs afin de justement pouvoir reconstruire ces équipements. Patrick Lhorisson rajoute que la commune ne pourra pas réhabiliter le terrain de foot actuel étant donné les coûts que cela engendre. Par contre, il indique que la vente du terrain des Chevrières afin de reconstruire un nouveau complexe sportif au centre du village, sera une opération neutre financièrement pour la commune.

Jocelyne Orton précise que le terrain ne pourra pas être reconstruit à l'identique car lors d'une réunion, Monsieur Carvat a dit qu'il sera proposé en remplacement un demi-terrain de foot puisque c'est ce qui est utilisé par le club actuellement. Sandrine Ballu lui répond que le terrain actuel n'est pas homologué pour faire du foot à 11 et que malgré les entretiens onéreux effectués depuis plusieurs années, plusieurs joueurs ont fait savoir que le terrain restait en mauvais état voire dangereux pour les articulations.

De nombreux conseillers font part de leur incompréhension face à cette démarche de Madame Orton.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h40.

Le Maire, Fabrice Longefay

Le secrétaire de séance, Antoine Galland